

GROUPE AUDIT

Société Anonyme au capital de 244 000 euros

Siège social : 15, rue Jean Jaurès, Campus Aviso Bât B, 92800 PUTEAUX

432 308 864 RCS NANTERRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2025

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Monsieur Raymond PETRONI vient à expiration ce jour, décide de ne pas le renouveler et de ne pas nommer de nouvel administrateur en remplacement, le nombre d'administrateur restant en fonction étant supérieur au minimum légal et statutaire.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que Madame Esther NATAF, notre Commissaire aux Comptes titulaire, exerçant sa profession en nom propre lors de sa nomination a procédé au changement de son statut juridique avec la création en date du 24 mai 2023 de la société « CABINET ESTHER NATAF », Société par Actions Simplifiée dont le siège social est fixé 159-161, rue de Charonne, 75011 PARIS, régulièrement inscrite sur la liste des commissaires aux Comptes, étant précisé que cette dernière a repris tous les mandats en cours à cette date.

L'Assemblée Générale confirme donc la Société « CABINET ESTHER NATAF », sise 159-161, rue de Charonne, 75011 PARIS, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de Madame Esther NATAF, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer :

- Monsieur Stéphane PENDARIES, domicilié professionnellement Bâtiment QUANTA, 60, avenue André Roussin, 13016 MARSEILLE, en qualité de second Commissaire aux Comptes titulaire,
- La Société W AUDIT ET ADVISORY, ayant son siège social 29, rue du Colisée, 75008 PARIS, en qualité de second Commissaire aux Comptes suppléant,

pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 septembre 2025

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.


Certifié conforme
Le Président du
Conseil d'Administration